



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Rivière-Ouelle- Le 17 janvier 2013- En décembre dernier, le Conseil municipal demandait un moratoire au sujet de la fermeture du CHSLD Thérèse Martin. Cette demande a été refusé en invoquant que la *«décision a longuement été réfléchié et analysé.»* et qu'ils sont convaincus que la décision qu'ils ont prise est la meilleure. Ils nous assuraient également qu'ils continueraient à informer adéquatement la population.

Notre avis est tout autre. Pour ce qui est d'une décision longuement réfléchié, nous avons de sérieux doutes. Plusieurs faits sur lesquelles la décision a été prise nous font douter. Par exemple : le rapport du Conseil de l'Agrément du Québec qui déclare le centre comme *«ayant des problèmes physiques et architecturaux importants qui limitent grandement la capacité de développer un milieu de vie attrayant, adéquat et sécuritaire pour les résidents.»* Et que dans le même rapport on déclare que toutes les chambres sont doubles, alors que c'est faux. Ou encore l'Entente de gestion du CSSSK signé avec l'Agence de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent qui demande une diminution de 150 lits à 99 représentant un ratio de 2.7 lits par 100 habitants de 65 ans et plus, mais qu'en réalité cela équivaut à 2.2 lits. Et que personne de l'administration n'avait remarqué l'erreur. Et que les membres du Conseil d'administration du CSSSK n'ont pas lu les rapports parce que c'est trop long. Analyse sérieuse et réfléchié laisse planer un doute sérieux. Et nous ne pouvons passer sous silence les projections erronées sur le vieillissement de la population que le CSSSK a utilisé pour prendre sa décision. La courbe démographique ne partira pas vers le bas d'ici quelques années comme le prétend son directeur général. Au contraire la population de 65 ans et plus va environ doublé d'ici 20 ans.

Lors de la dernière rencontre du Conseil d'administration du CSSSK, le 4 décembre 2012, il nous a été clairement dit que les personnes refusant de déménager seraient respectées et qu'elles déménageraient à leur rythme. Qu'elles pourraient rester au CHSLD aussi longtemps qu'ils le voulaient. Mais la réalité est tout autre. Chaque résident a un plan de déménagement à remplir. Aucune case *«Refus de déménager»* n'existe. Les possibilités sont : liste d'attente ou réévaluation en mars 2013. Donc, lorsque l'on parle d'informer adéquatement la population, nous avons de sérieuses raisons de douter de leur bonne foi. Et déménager à son rythme ne semble pas avoir la même définition que prendre son temps pour y arriver. Mais plutôt, la décision de votre déménagement a été prise, vous devez déménager. Tous les témoignages que nous recevons sont unanimes : déménagement forcés et non volontaires.

Même le Conseil des maires de la MRC, par résolution unanime, a recommandé un moratoire au Conseil d'administration du CSSSK, sur les actions en cours afin d'évaluer les effets négatifs d'une telle décision, mais la réponse a été la même. Nous croyons que le CSSSK se ferme les yeux sur les inquiétudes de la population du Kamouraska et tient sa ligne directrice en déclarant que la commande vient du ministère de la santé.



Par contre, d'un autre côté, le Ministre Hébert, ministre de la santé et des services sociaux déclarait à la revue VIRAGE (hiver 2013) : *«Les gens ont peur qu'on ferme des lits en soins de longue durée pour investir dans les soins à domicile. Ce n'est pas ce que nous allons faire. On va investir dans les soins à domicile, ça va diminuer la pression sur les CHSLD et on va avoir tous les lits nécessaires pour faire face au vieillissement de la population.»*

Depuis le début de l'annonce de la fermeture, le Conseil municipal a reçu de nombreux témoignages. Chaque fois, l'histoire racontée est contraire au discours du CSSSK. Nous avons l'impression de naviguer dans un tissu de mensonge. Ce qui nous amène sérieusement à douter sur ce qui va se passer après la fermeture définitive. Les services à domiciles sont-ils vraiment prêts à répondre adéquatement à l'augmentation des besoins des personnes vulnérables? Le CSSSK est-il capable de donner des réponses honnêtes aux questions de la population et de jouer franc jeu?

-30-

Source : Élisabeth Hudon
418-856-3737

Pièces jointes :
Article de la revue Virage, hiver 2013
Graphique de l'augmentation de la population
Réponse suite à la demande de moratoire